

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 15 novembre 2022

Nombre de membres		
afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	14	12

L'an deux mil vingt deux

et le **quinze novembre**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

Présents : M. POTTIER, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, Mme TINOCO, M. BENUREAU, Mme CABALLERO, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Excusés : Mme VANDEWALLE, Mme MARTEL, M. LEBOUVIER

Absents : Mme LE SENECHAL, M. MARTIN

Mme LEMAITRE a été nommée secrétaire de séance.

Mme VANDEWALLE donne pouvoir à M. POTTIER

Mme MARTEL donne POUVOIR à M. DELARUE

M. LEBOUVIER donne pouvoir à M. GUYET

Date de la convocation
08-11-2022

Date d'affichage
17/11/2022

22-2022

MODIFICATION
DE CREDITS

D.M. n° 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif 2022 sont insuffisants à certains articles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, décide les modifications suivantes :

ARTICLES	Prévu au B.P. + ou - D.M.	MODIFICATION	CREDITS AUTORISÉS
FD 6411	25 500 €	+ 1 500 €	27 000 €
FD 6451	3 300 €	+ 1 100 €	4 400 €
FD 6453	5 200 €	+ 700 €	5 900 €
FD 6531	35 000 €	+ 500 €	35 500 €
FD 678	321 434.80 €	- 3 800 €	317 634.80 €

Et publication ou notification

Du 17/11/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Du 17/11/2022

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 17 novembre 2022

le Maire



Accusé de réception en préfecture
061-216104323-20221115-22-2022-DE
Date de transmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022